

Ce CTPD, consacré essentiellement aux suppressions d'emplois et redéploiements 2010, était à nouveau convoqué le 18 décembre suite au boycott le 14 décembre suite à la grève et au rassemblement qui en avaient empêché sa tenue (voir notre précédent compte-rendu).

La CGT a pris ses responsabilités en siégeant à ce CTP pour porter les revendications des personnels suite au mouvement du 14 décembre. Seules les délégations CGT et FO étaient présentes à ce CTP et ont ainsi exprimé un vote, en l'occurrence le vote contre les 74 suppressions d'emplois !

La délégation CGT a commencé par la lecture d'une déclaration liminaire :

#### Déclaration liminaire

A l'occasion du rassemblement du lundi 14 décembre, lors de la première convocation du CTPD et de la grève appelée par les sections CGT et FO de la DDFIP, par les pétitions intersyndicales massivement signées, les agents ont exprimé leur rejet de ce nouveau plan de 74 suppressions d'emplois.

Il est particulièrement destructeur pour les SIE (-15C, -6B), pour les CDI et les SIP nouvellement constitués (-18C pour la filière fiscale et -3B et -0,5C pour la filière gestion publique) et pour les conservations des hypothèques (-12C).

Il confirme que les structures fusionnant l'assiette et le recouvrement visent à permettre les suppressions massives d'emplois.

Ce plan confirme également la menace d'affaiblissement du secteur public local en contradiction avec les propos rassurants du ministre au moment de l'annonce de la fusion.

C'est le fonctionnement des services qui se trouve mis en péril.

Ce plan est préparé par le déficit permanent en effectifs (près de 200 postes vacants dans le département actuellement).

Cela crée une situation de stress et de souffrance au travail pour un nombre croissant de nos collègues.

Conformément au mandat qui nous a été confié et aux exigences réaffirmées par les agents le 14 décembre : retrait du plan de suppressions d'emplois, pourvoi immédiat des postes vacants, nous voterons contre ce projet.

Après cette déclaration, la Direction s'est livrée à la présentation de ses projets tant dans la filière fiscale que dans la filière gestion publique. Il s'agit de 2 modes de calcul très différents même s'ils aboutissent aux mêmes résultats, combien et où supprimer les emplois !

#### Filière fiscale

Concernant la filière fiscale, les suppressions d'emplois touchent particulièrement les services des impôts des entreprises - SIE (-6B, -15C), les CDI et SIP (-18C) et les hypothèques (-12C).

L'administration justifie ces suppressions d'emplois par les gains de productivité réalisés par Télé@ctes pour les hypothèques, Télé-IR, la déclaration pré-remplie et la relance amiable pour les CDI/SIP.

De plus, 13 postes B dans les SIE, 6 postes B dans les CDI/SIP et 5 postes B dans les pôles C sont supprimés au titre de « l'efficience ».

Rappelons que la méthode de l'efficience consiste à aligner les effectifs de tous les services sur ceux du service qui a le rapport charges de travail/effectifs le plus élevé. Ainsi, concernant les CDI, la direction prend comme référence le CDI de Nanterre Sud-Ouest qui a la charge pondérée par agent la plus élevée (2252 dossiers pondérés par agents B et C) et supprime des emplois dans les CDI qui ont une charge de travail par agent inférieure.

Pour répartir les suppressions d'emplois au sein des SIE, la direction a cette fois choisi des SIE de la région parisienne « comparables » sur le plan du tissu fiscal et du niveau de civisme fiscal.

Un plan de redéploiement local transfère 5 A et 6 B des pôles contrôle expertise (PCE) vers les cellules CSP pour accompagner le transfert des dossiers à fort enjeu.

## Répartition des effectifs sur les sites - Filière fiscale

SERVICES	A	B	C	SERVICES	A	B	C
<b>SIE (service Impôts Entreprises)</b>				<b>CDI/SIP</b>			
Boulogne Nord		+1	-2	Asnières		-1	
Boulogne Sud			-1	Boulogne Nord			-1
Clichy			-1	Boulogne Sud			-1
Colombes			-3	Clichy	+1	-1	
Gennevilliers		-1	-1	Colombes	+1	-1	-1
Issy les Mlx		-2		Courbevoie	+1		-1
Levallois			-2	Gennevilliers			-1
Nanterre Sud-Ouest	+1			Issy les Molineaux			-1
Nanterre Ville	+1	-1	-1	Levallois	+1	+1	
Nanterre Défense		-1		Montrouge			-1
Neuilly		-1		Nanterre Sud-ouest	+2	+2	-1
Sceaux		-2	-2	Nanterre Ville	+1	-1	-1
Sèvres		+1	-1	Neuilly	+2	+1	-1
Suresnes	+1		-1	Saint-Cloud			-2
<b>Pôles CE (Contrôle Expertise)</b>				<b>Sceaux Sud</b>			
Pôle CE 1 (Asnières)	-1			Sèvres			-2
Pôle CE 2 (Clichy)	-1	-1		Suresnes		+1	-2
Pôle CE 3 (Neuilly)	-2	-3		Vanves			-1
Pôle CE 4 (Courbevoie)		-2		<b>Brigades de Vérification - BDV</b>			
Pôle CE 5 (Nanterre)	+1	-2		BDV Boulogne	-8		
Pôle CE 6 (Boulogne)		-2		BDV Sceaux	+8		
<b>Conservation des Hypothèques (CH)</b>				<b>Direction</b>			
CH 1 Nord			-3	Nanterre	-2	+2	+4
CH 2 Nord			-2	Vanves	+2	-2	-4
CH 3 Nord			-1	<b>EDRA</b>			
CH 1 Sud			-3	Nord		1	-1
CH 2 Sud			-3	Sud		+3	-3
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>A</b>			<b>B</b>			<b>C</b>
	<b>9</b>			<b>-11</b>			<b>-49</b>

Au total, le plan de suppressions d'emplois 2010 aboutit à +9A, -11B et -49 C pour la filière fiscale (effet au 1/9/2010).

Ces suppressions ont entraîné un certain nombre de questions de la CGT :

**Conservation des Hypothèques** la situation est très inquiétante dans ces services et l'application mécanique du fléchage au nom des gains de productivité supposés réalisés avec Téléactes va aggraver la situation. La délégation CGT a donc demandé s'il était prévu de maintenir un renfort d'agents EDRA.

La Direction a répondu que ces services seraient renforcés en cas de besoin.

**Relance amiable** La CGT s'est étonnée du fait que la relance amiable pouvait créer des gains de productivité en secteur d'assiette.

La Direction a répondu que les travaux de relances amiables et de contrôles sur pièce (CSP) « montant sur montant » étaient en diminution. Tout est bon pour justifier les suppressions !

**SIE** La délégation CGT a ensuite abordé la situation des SIE. De nombreux postes de contrôleurs et d'agents sont supprimés et des postes d'agents A encadrants sont ajoutés.

Le tableau fourni par l'administration fait apparaître pour les B et C totalisés un sureffectif important par rapport aux SIE de référence (SIE le plus « performant » en région Ile-de-France dans la même catégorie).

Au total, 27 sureffectifs sont dénombrés, ce qui sert de justificatif aux suppressions dès cette année et en annonce d'autres pour les années suivantes.

Signalons notamment 4 sureffectifs recensés au SIE de Colombes, 3 dans chacun des SIE d'Issy, de Colombes, de Gennevilliers, de Levallois et la palme : 9 sureffectifs au SIE de Sceaux.

Vous avez bien lu : sur un effectif actuel de 23 B et C, il y aurait 9 sureffectifs au SIE de Sceaux, donc 9 postes à supprimer (2B et 2C sont supprimés dès cette année).

Les représentants CGT ont interpellé la Direction sur la vraisemblance de ces chiffres. Renseignements pris, la direction les a confirmés en séance.

Les calculs de la direction sont totalement opaques et invérifiables. Ce n'est pas acceptable. Il y a urgence. Il faut arrêter la machine à détruire les emplois. Nous ferons le point prochainement avec nos collègues, en particulier avec ceux de Sceaux.

M. Bourgeon s'est déclaré conscient de la situation des SIE mais il considère que tous les problèmes ne seront pas résolus en abondant les effectifs. Selon lui, il y a d'autres facteurs responsables du stress au travail.

Pour la CGT, il n'y a pas que la situation des effectifs qui génère du stress mais aussi la multiplication des indicateurs, la pression statistique, l'individualisation et la mise en concurrence des agents et des services. Il faut que les collègues puissent travailler sereinement. **Cela signifie réduire les objectifs et définir des priorités.**

**Redéploiement local d'emplois A et B des pôles CE (Contrôle/expertise) vers les cellules CSP (Contrôle sur Pièces)** La délégation CGT s'est inquiétée de la date d'effet, si cela serait bien au 1er septembre. La direction a confirmé. Suite à notre demande, les agents concernés ne seront pas déplacés du pôle CE à la cellule CSP avant cette date s'ils ne le souhaitent pas et conformément à leurs affectations nationales et locales.

## Filière Gestion Publique

Postes	B	C	Postes	B	C
TG	+6,5	-3,5	TP NANTERRE	-0,5	-1
RF		-0,5	RM NANTERRE	-1,5	-2
EMRD-SPL	-0,5	-1,5	SIP NEUILLY		-0,5
EMRR-SPL		-1	RM NEUILLY		-0,5
EMRR-RCT		-1	RM PUTEAUX		-1
SIP Asnières		-0,5	RM RUEIL	+1	
RM ASNIERES	-1	-1	TP ST CLOUD	+1	-0,5
TP BOULOGNE		-0,5	TP AMENDES	+1	-1
RM BOULOGNE	-2	-2	PAIERIE Dale	+1,5	-1
TP CLICHY	+0,5		RM ANTONY	-1	-1,5
RM CLICHY	+0,5	-0,5	TP BAGNEUX	+0,5	-0,5
SIP COLOMBES		-1	TP CHATILLON		-0,5
RM COLOMBES	+0,5	-1	TP MALAKOFF		-0,5
TP COURBEVOIE		-0,5	RM MEUDON	+0,5	
RM COURBEVOIE		-0,5	SIP/RM MONTROUGE	+0,5	-0,5
TP GENNEVILLIERS		-0,5	TP SCEAUX	-1	-0,5
RM ISSY/SIP ISSY	-0,5	-0,5	RM SCEAUX	+0,5	
TP LEVALLOIS	+0,5	-0,5	SIP SEVRES		-0,5
RM LEVALLOIS	+0,5	-0,5	TP VANVES	-0,5	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>B</b>	<b>C</b>	
			<b>+7</b>	<b>- 29</b>	

La Direction a ensuite présenté le plan de suppressions d'emplois pour la filière Gestion Publique. Le calcul est totalement différent. Les règles correspondant aux objectifs de réductions des emplois budgétaires pour les années à venir impliquaient la disparition d'une logique d'évaluation des besoins théoriques en emplois en lien avec un outil de mesure de la charge par unité de travail.

L'ex -DGCP dispose d'un outil de répartition actualisable basé sur le niveau d'emplois budgétaires disponibles par la loi de finances. Mais surtout, elle dispose d'un outil de gestion des emplois disponibles adapté aux objectifs de réformes et de maîtrise des coûts par missions ou fonctions du réseau.

Ainsi, pour l'année 2010, il s'agissait de répartir la suppression de 29 C et création de 7B.

Le tableau ci-dessus montre l'étendue du désastre.

Tous les secteurs sont touchés mais surtout le secteur public local avec près de la moitié des emplois supprimés.

Les propos du Ministre à l'annonce de la fusion sur une **nouvelle offre de service aux collectivités ont fait long feu.**

La CGT s'est étonnée du fait que certains postes qui récupéraient des missions se trouvaient malgré tout amputés d'emplois. L'exemple le plus frappant est la RM Antony. En effet, cette Trésorerie va gérer 1 000 logements venant de l'OPDH et, malgré tout va perdre 2,5 emplois ! La Direction nous explique qu'Antony a moins de charges donc malgré le transfert d'un emploi pour cette nouvelle mission, la baisse de charges entraîne de fortes suppressions d'emplois. Idem entre Boulogne Municipale et Meudon : Meudon va gérer la Communauté d'Agglomération Arc de Seine et Val de Seine : - 4 emplois pour Boulogne et seulement + 0,5 pour Meudon. Cherchez l'erreur !

**Que dire des SIP nouvellement créés** : Issy les Moulineaux perd 1 emploi (on ne connaît pas la répartition entre le SIP et la RM) mais là aussi c'est étonnant car des emplois sont à remplir dans les 2 postes (Caisse/guichet/compta) mais cela ne semble pas être pris en compte.

De plus, **le mode de calcul de l'ORE** prend les recensements de charges de 2008 et ainsi les changements de réglementations, les transferts de charges ne sont pas pris en compte. Ainsi, pour le service Produits divers, les règles de prescription ont changé en passant de trentenaire à quinquennale et on supprime un emploi sous le prétexte qu'il y aurait eu moins de prises en charge en 2008. Or, plus de 17 000 titres sont à apurer en 4 ans !!! Pour la CDC, un transfert des consignations des départements des Yvelines, du Val d'Oise et de l'Essonne entraîne la création de 6 emplois non prévus par l'ORE. Ces créations d'emplois, même s'il faut les faire, aggravent les suppressions dans d'autres postes et services.

La Direction a acté cet état de fait et espère qu'il existera un outil commun de répartition des emplois entre les 2 filières. La CGT, quant à elle, revendique un outil commun de recensement réel des charges qui ne prenne pas en compte que des éléments quantitatifs mais toutes les missions annexes (accueil par exemple) et l'absentéisme.

La CGT s'est inquiétée fortement de la situation de certains postes que la fusion fragilise tels la Recette Municipale d'Issy les Moulineaux et Vanves après la création du SIP. Une rumeur plus que persistante fait état d'une fusion de ces 2 postes assez rapidement. La Direction n'a pas démenti que de telles restructurations sont dans les tiroirs mais que actuellement, elle ne pouvait pas les réaliser avant la mise en place de la fusion. Dont acte mais nous ne sommes pas dupes que **le réseau de proximité va prendre du plomb dans l'aile très rapidement.**

### Transfert à Sceaux d'une brigade de vérification (BDV) de Boulogne

L'actuelle 7<sup>ème</sup> brigade de vérification (devenant la 5<sup>ème</sup> BDV du 92) sera transférée à Sceaux, avec effet au TSM et incidence pour les mutations au 1/09/2010.

Compte tenu du calendrier des travaux de rénovation du site, les locaux situés au 2<sup>ème</sup> étage devant accueillir les brigades ne seront pas disponibles avant le mois d'avril 2011.

Dans ces conditions le déménagement effectif de la brigade transférée est prévu pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2011 ou le tout début du 2<sup>ème</sup> semestre 2011. Le transfert d'une seconde brigade est envisagé au 1/09/2011.

La CGT s'est abstenue.

### Point sur le dispositif « quartier sensibles »

Ce dispositif annoncé par le Président de la République consiste à mettre en place des « brigades » de contrôle des dossiers et de recherches d'éléments du train de vie de personnes liées à la délinquance dans des quartiers dits sensibles. La direction a mis ce point à l'ordre du jour à la demande des organisations syndicales mais n'avait que peu d'informations à donner alors que les agents sont déjà installés.

Les représentants de la CGT ont interrogé la direction sur les modalités de création de cette structure, sur la rémunération et le régime indemnitaire des agents, sur leur régime horaire et sur leur protection.

M. Bibollet, directeur du pôle fiscal, a répondu qu'il n'y avait pas création de structure spécifique. La réflexion se poursuit au niveau de la DG. Les agents font pour la plupart le même métier que précédemment mais dans des conditions différentes. La question de la rémunération n'a pas été discutée au plan national à ce stade. M. Bibollet considère que le travail des agents de cette structure est différent de celui de la Brigade de Contrôle et de Recherche (BCR) et ne justifie pas un régime indemnitaire semblable. Les agents travaillent essentiellement sur dossier.

La question du régime horaire sera abordée avec les collègues. Il va probablement leur être proposé de se mettre au régime du forfait. Cela doit également être vu avec la DG.

Concernant la protection des personnels, l'administration a répondu que ces agents étaient installés dans des locaux protégés et que la question de leur sécurité n'était pas fondamentalement différente de celle des vérificateurs. M. Bourgeon a annoncé une réunion avec la DG sur ce dispositif dans la semaine du 21 décembre et nous attendons toujours des précisions.

L'administration n'a pas perdu de temps pour mettre en place cette structure et y installer des agents mais n'est pas en mesure de répondre aux questions concernant leurs conditions de travail, leur sécurité et leur rémunération. Aucune note ou documentation écrite n'est disponible au mépris des règles les plus élémentaires de l'administration. Une nouvelle fois, c'est la politique du fait accompli en application directe du bon plaisir présidentiel.

### Questions diverses

**Déménagement de Nanterre Municipale** La CGT a demandé où en était la recherche de locaux. Les locaux auraient été trouvés mais il y a un problème avec le prix et le projet ne serait pas validé en l'état par la DGFIP.

**DFE/DNVSF** : la direction a informé le CTPD de l'expérimentation en 2010 du contrôle par la DNVSF (Direction nationale de vérification de situations fiscales) de 400 dossiers DFE (Dossiers à fort enjeu) «très haut de gamme» prélevés sur 20 directions dont les Hauts-de-Seine. Un point d'étape sera effectué en octobre 2010. La CGT a exposé sa crainte que l'activité centrale de la DNVSF de contrôle sur place des hauts revenus et des grandes fortunes ne s'en trouve affaiblie.

**Taxe carbone** la Direction a présenté le dispositif mis en place pour l'édition et l'envoi des lettres-chèques (646000 pour le 92 et le 95). Nous étions le 18 décembre mais patatras le Conseil Constitutionnel n'a pas validé certaines dispositions de cette loi. Ainsi, lors d'une CAP, nous avons demandé des explications sur les conséquences sur l'édition du DI. En effet, celles-ci sont importantes car depuis le début des années 2000, le DIT "historique" de Nanterre (exploitation) se trouve sous la coupe d'une fermeture définitive au profit du Centre de Meyzieu ou d'un transfert de son activité vers des entreprises privées. Les collègues qui y travaillent souhaitent conserver une activité informatique faisant valoir leur qualification. Ceux qui n'en ont pas mais "font fonction" veulent savoir de quoi leur avenir sera fait...

Les réponses de la Direction locale sont restées très en deçà des attentes, se retranchant vers des décisions nationales pour ce qui est de l'activité des DI et vers les suites politiques pour ce qui concerne la taxe carbone. D'après ce que l'on sait, le projet de loi ne pourrait se mettre en oeuvre avant le 1er juillet 2010, nous avons donc demandé que toutes les éditions confiées aux entreprises privées soient reprises par le DI. Mais la Direction a invoqué des contrats signés.

**Après la mise à disposition de fonctionnaires pour la campagne de vaccination, c'est maintenant au tour de nos activités informatiques d'être privatisées... à croire que la Direction a fait le choix d'un service public au rabais !!!**